

SEANCE DU 26 MARS 2009

**PRESENTS** : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

**ABSENTS OU EXCUSES** : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUHEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

**PROCURATIONS** : M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GIBAUD-GENTILI.

**O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.**

**BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.**

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de Budget Primitif 2009 du Port de Plaisance, incluant la reprise des restes à réaliser et des résultats 2008, s'établit comme suit :

BUDGET PORT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	728 219,72	728 219,72
Fonctionnement	866 061,34	866 061,34
<b>TOTAL</b>	<b>1 594 281,06</b>	<b>1 594 281,06</b>

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

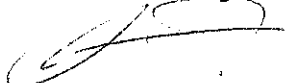
de Bayonne le ..... 01 AVR. 2009 .....

Affiché le ..... 01 AVR. 2009 .....



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,



## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dép de fonct €	Voté BP 08	dont réel	dont ordre	Proposition BP 09	dont réel	dont ordre
011	Charges générales	319 650,00	319 650,00		284 800,00	284 800,00	
012	Personnel	300 000,00	300 000,00		300 700,00	300 700,00	
65	Charges gestion diverses	2 000,00	2 000,00		4 500,00	4 500,00	
66	Intérêts dette	32 000,00	32 000,00		19 685,00	19 685,00	
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00		2 500,00	2 500,00	
68	Dot° amort et prov°	140 300,00	45 000,00	95 300,00	197 000,00	90 000,00	107 000,00
022	Dépenses imprévues	52 408,36	52 408,36		56 876,34	56 876,34	
023	Virement à la SI	0,00			0,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>849 358,36</b>	<b>754 058,36</b>	<b>95 300,00</b>	<b>866 061,34</b>	<b>759 061,34</b>	<b>107 000,00</b>

Les charges réelles sont en légère augmentation (+ 0,6 %) compte tenu du doublement de la dotation aux provisions (90.000 € contre 45.000 € en 2008, au titre du dragage du Port).

Les charges générales diminuent du fait que l'étude sur l'aménagement du Port soit terminée (35.000 € inscrits en 2008). Hormis cela, ces charges restent stables.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier est de 0,600 M€, aucun emprunt nouveau n'ayant été souscrit en 2008. Les intérêts de la dette sont évalués à 19.000 € pour les intérêts à échoir et 685 € pour les Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.).

La dotation aux amortissements des immobilisations, en hausse, s'élève à 107.000 €.

### 2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Rec de fonct €	Voté BP 08	dont réel	dont ordre	Proposition BP 09	dont réel	dont ordre
002	Résultat n-1	135 558,36			170 396,54		
013	Remboursements	500,00	500,00		500,00	500,00	
70	Locations, services	678 100,00	678 100,00		680 000,00	680 000,00	
75	Divers gestion	100,00	100,00		0,00		
77	Produits exceptionnels	35 100,00	35 100,00		15 164,80	15 164,80	
	<b>TOTAL</b>	<b>849 358,36</b>	<b>713 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>866 061,34</b>	<b>695 664,80</b>	<b>0,00</b>

Le report à nouveau du résultat d'exploitation est repris sur la ligne 002, conformément à l'affectation proposée.

Les recettes des locations et prestations (chapitre 70) ont été estimées avec prudence. La hausse des tarifs est fixée à 2 % pour 2009.

15.164,80 € sont prévus pour les soldes des subventions Région et Département aux études d'aménagement du Port.

Aucune opération d'ordre n'est nécessaire.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dép d'inv €	Voté BP 08	dont reports	dont nv réel	dont ordre	Proposition BP 09	dont reports	dont nv réel	dont ordre
001	Solde n-1	212 474,31				328 508,72			
16	Emprunts et dette	50 000,00	0,00	50 000,00		50 001,00	0,00	50 000,00	1,00
20	Etudes, logiciels	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
21	Matériel, install.	69 712,56	3 038,16	66 674,40		41 710,00	34 210,00	7 500,00	
23	Travaux	208 505,45	143 505,45	65 000,00		308 000,00	0,00	308 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>540 692,32</b>	<b>146 543,61</b>	<b>181 674,40</b>	<b>0,00</b>	<b>728 219,72</b>	<b>34 210,00</b>	<b>365 500,00</b>	<b>1,00</b>

(dépenses d'équipement HT)

Le solde d'investissement (voir affectation des résultats) est repris en dépenses.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16) est de 50.000 €.

Outre les reports, les dépenses d'équipement nouvelles s'élèvent à 315.500 € et concernent notamment le remplacement de deux pontons (200.000 €) l'ajout d'armoires et de bornes électriques sur les quais (30.000 €) et la reprise des pavés de cheminement piétonnier (45.000 €).

### 2. Les recettes d'investissement

Chap.	Rec d'inv €	Voté BP 08	dont reports	dont nv réel	dont ordre	Proposition BP 09	dont reports	dont nv réel	dont ordre
10	Réserves	7 806,37		7 806,37		1,00			1,00
13	Subventions d'invest	0,00				3 421,00		3 421,00	
16	Emprunts et dette	437 585,95	46 360,00	391 225,95		617 797,72	362 800,00	254 997,72	
28	Amortissements	95 300,00			95 300,00	107 000,00			107 000,00
021	Virement de la SF	0,00			0,00	0,00			0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>540 692,32</b>	<b>46 360,00</b>	<b>399 032,32</b>	<b>95 300,00</b>	<b>728 219,72</b>	<b>362 800,00</b>	<b>258 418,72</b>	<b>107 001,00</b>

Compte tenu du niveau des amortissements et d'une subvention de la Région pour le dispositif de récupération des eaux usées des bateaux, l'emprunt d'équilibre s'établit à 254.997 €.

## III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil Communautaire est invité à voter le Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2009, selon le document budgétaire joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ